

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ACUPUNCTEUR													
Nature de l'activité (1)		14 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET		si exercice en société (2) AV										Nombre d'associés AS					
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK				d'après les règles « créances-dettes » AL											
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV <input checked="" type="checkbox"/>		Taxe incluse CW		Non assujetti à la TVA						AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion		Nombre de salariés AP						Salaires nets perçus AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA															
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	42 176	100,00 %			
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB					
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC					
	4	Montant net des recettes										AD	42 176	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE					
	6	Gains divers (5)										AF	1 211	2,87 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	43 387	102,87 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	1 039	2,46 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	76	0,18 %			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	15	0,04 %			
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD					
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	632	1,50 %			
	13			Autres impôts								BS	656	1,56 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	810	1,92 %			
	15			Loyer et charges locatives								BF	6 923	16,41 %			
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)						BW	155	0,37 %					
	17			Entretien et réparations		1 184				2,81 %							
	18			Personnel intérimaire													
	19			Petit outillage (11)		960				2,28 %							
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité		621				1,47 %							
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		1 413				3,35 %							
	22			Primes d'assurances		798				1,89 %							
	23			Frais de véhicules (12)		2 922				6,93 %							
				(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...													
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)...		465				1,10 %							
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT		3 495				BK	4 086	9,69 %	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ		353		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU					238
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès		326				0,77 %							
	27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		1 396				3,31 %							
28			Frais d'actes et de contentieux														
29			Cotisations syndicales et professionnelles		BY		239		0,57 %								
30			Autres frais divers de gestion		720				1,71 %								
31			Frais financiers (14)										BN		182	0,43 %	
32			Pertes diverses (15)												BP		
33			TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	25 619	60,74 %		

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **ACUPUNCTEUR**

N° SIRET

14 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	17 767	42,13 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	393	0,93 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	18 160	43,06 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	541	1,28 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		1 164	2,76 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 705	4,04 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	16 455	39,02 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :			CX	2 879			
				Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :			CY	606			
				dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :			CZ				
	6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :			AU				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)									
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				7 599			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B